

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1372

3 juillet 2010

SOMMAIRE

ABC Marche S.à r.l.	65813	Commanderie du Grand-Duché de Luxembourg de l'Ordre International des Anysetiers	65853
Abelag Luxembourg Sàrl	65823	Commercial Real Estate Investments S.A.	65819
AC Automation Center	65848	Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières	65856
Acelux S.A. Holding	65849	CompAM FUND	65824
Acergy S.A.	65823	Crew Resource Management S.à r.l.	65843
Acres Financial, S.à r.l.	65836	D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l.	65853
Adamas S.A.	65814	De Natura Rerum Holdings S.A.	65856
Adclar Holding S.A.	65853	Ecoverdi International S.A.	65856
Adeline Place Real Estate S.A.	65848	European Office Income Venture	65854
A.E.R.O. S.A.	65848	Fondation Edmond Israël	65842
A.E.R.O. S.A.	65837	Grupo DP S.A.	65855
A.F.S. Invest S.A.	65833	Immo-Consult Luxembourg Sàrl	65838
Agresto S.à r.l.	65837	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	65824
Ahuan & Associates Holding S.A.	65829	JER Audrey S. à r.l.	65849
Anny Wirth by Sim	65837	KLC Holdings XIV S.A.	65848
Association - ArtEtCulture.Européen a.s.b.l.	65819	KLC Holdings XV S.A.	65855
Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l.	65814	Medspes	65810
Bond Street Capital S.A.	65830	Modus Holding S.à.r.l.	65836
Brifex S.A.	65849	Multiadvisor Sicav	65833
Business Investor Market	65855	PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l.	65850
Campanella S.à r.l.	65845	Rayfloor S.A.	65816
Capital Italia	65833	Stone Leaf Holding S.A.	65854
C-Bruhl Leipzig S.à r.l.	65850	Symbihome	65853
CFC Automotive S.A.	65849	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	65810
C.I.D., Céramique Internationale Développement	65834	Vision Concept S.A.	65854
C.L Transports	65839		
CMC Intertrading S.A.	65823		
Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l.	65816		

Medspes, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 143.427.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 mai 2010

Résolutions:

- Nomination des gérants suivants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - * Alain TIRCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, gérant;
 - * Charles EMOND, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, gérant.
 - Modification de la situation de Jean-Michel HAMELLE, préalablement gérant unique, en gérant.
 - La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MEDSPES S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010060495/21.

(100075198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.001,04.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.037.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of May,

before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy thousand one euros and three cents (EUR 70,001.03), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 October 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2323 of 13 December 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 121.037. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 29 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is declared open at 4.45 p.m., with Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Aurelia BONFANTI, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) that the agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of seventy thousand one euros and three cents (EUR 70,001.03) to seventy thousand one euros and four cents (EUR 70,001.04).

2 To issue one (1) new class 2 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this newly issued class 2 share, together with payment of a share premium of twenty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euros and ninety-nine cents (EUR 22,499,999.99), by Basler HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy-four million two hundred twenty-five thousand nine hundred euros (EUR 74,225,900.-),

with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.112 ("Basler HoldCo") and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) that the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed;

(iii) that the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed;

(iv) that the whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary;

(v) that the present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of seventy thousand one euros and three cents (EUR 70,001.03) to seventy thousand one euros and four cents (EUR 70,001.04).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new class 2 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription and payment

There appeared Maître Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of Basler HoldCo by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of Basler HoldCo, fordeclared to subscribe for one (1) new class 2 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of twenty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euros and ninety-nine cents (EUR 22,499,999.99), and to fully pay in cash for this newly issued share.

The amount of twenty-two million five hundred thousand euros (EUR 22,500,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new class 2 share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend paragraph one of article five of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. Subscribed capital (paragraph one). "The subscribed capital of the Company is set at seventy thousand one euro and four cents (EUR 70,001.04) divided into five hundred thousand one hundred (500,100) Class 1 Shares, five hundred thousand (500,001) Class 2 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 3 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 4 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 5 Shares, five hundred thousand and two (500,002) Class 6 Shares, five hundred thousand and one (500,001) Class 7 Shares and three million five hundred thousand (3,500,000) Ordinary Shares (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and being fully paid up."

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 5.00 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euros (EUR 6,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six mai,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-dix mille un euros et trois centimes (70.001,03 EUR), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2323 du 13 décembre 2006 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121037. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Aurelia BONFANTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

(i) que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un centime (0,01 EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix mille un euros et trois centimes (70.001,03 EUR) à un montant de soixante-dix mille un euros et quatre centimes (70.001,04 EUR).

2 Emission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie 2 ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette part sociale de catégorie 2 nouvellement émise, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (22.499.999,99 EUR), par Basler HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-quatorze millions deux cent vingt-cinq mille neuf cents euros (74.225.900 EUR), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.112 («Basler HoldCo») et acceptation de la libération intégrale de cette part sociale nouvellement émise en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal;

(iii) que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, testeront pareillement annexées aux présentes;

(iv) que l'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

(v) que la présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime (0,01 EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix mille un euros et trois centimes (70.001,03 EUR) à un montant de soixante-dix mille un euros et quatre centimes (70.001,04 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie 2 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution
Souscription et paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de Basler HoldCo en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Basler HoldCo, une (1) nouvelle part sociale de catégorie 2 ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (22.499.999,99 EUR) et libérer intégralement cette part sociale nouvellement émise en espèces.

Le montant de vingt-deux millions cinq cent mille euros (22.500.000,- EUR) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale de catégorie 2 nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social souscrit (alinéa premier). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-dix mille un euros et quatre centimes (EUR 70.001,04) divisé en cinq cent mille cent (500.100) Parts Sociales de Catégorie 1, cinq cent mille une (500.001) Parts Sociales de Catégorie 2, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 3, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 4, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 5, cinq cent mille deux (500.002) Parts Sociales de Catégorie 6, cent mille une (500.001) Parts Sociales de Catégorie 7 et trois millions cinq cent mille (3.500.000) Parts Sociales Ordinaires (ensemble les

"Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale"), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), toutes entièrement libérées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, C. Monnier, A. Bonfanti, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2010. Relation: RED/2010/694. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010063008/182.

(100078532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

ABC Marche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 4A, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 122.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063570/10.

(100079111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Adamas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010063572/10.

(100079122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.658.825,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 125.108.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Black River Commodity Clean Energy Investment Fund LLC (hereafter the "Black River Fund"), a limited liability company incorporated under the Delaware law, United States of America, with its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State for Delaware (U.S.A.), under number 4125378, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established in Cobham, Surrey, United Kingdom, on May 25th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, in replacement of Maître Henri Hellinckx, on January 3rd, 2007, published in the Memorial C under number 865, "Recueil des Sociétés et Associations" dated May 12th, 2007, lastly amended by a deed of the undersigned notary, on May 15th, 2009, published in the Memorial C under number 1108, "Recueil des Sociétés et Associations" dated June 4th, 2009.

II. The Company's share capital is set at three million two hundred and nineteen thousand seven hundred Euros (€ 3,219,700.-) represented by one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and eighty-eight (128,788) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and thirty-nine thousand one hundred and twenty-five Euros (€ 439,125.-) in order to raise it from its present amount of three million two hundred and nineteen thousand seven hundred Euros (€ 3,219,700.-) to three million six hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five Euros (€ 3,658,825.-) by creation and issue of seventeen thousand five hundred and sixty-five (17,565) new shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Black River Fund, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entirety of the seventeen thousand five hundred and sixty-five (17,565) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of four hundred and thirty-nine thousand one hundred and twenty-five Euros (€ 439,125.-), by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the total amount of four hundred and thirty-nine thousand one hundred and twenty-five Euros (€ 439,125.-), owed by the Company to the Black River Fund, and resulting from a declaration of the receiver of the contribution in kind dated May 25th, 2010, as well as from a declaration of the contributor of the contribution in kind dated May 25th, 2010. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Black River Fund, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;

- the transfer of the Contribution is effective today without qualification.

IV. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 6, paragraph 1, of the articles of association which will henceforth read as follows:

“The share capital is fixed at three million six hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five Euros (€ 3,658,825.-) represented by one hundred and forty-six thousand three hundred and fifty-three (146,353) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Black River Commodity Clean Energy Investment Fund LLC (ci-après “Black River Fund”), une société à responsabilité limitée soumise au droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Secretary of State de l'Etat du Delaware (U. S. A.) sous le numéro 4125378, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée à Cobham, Surrey, Royaume-Uni, le 25 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de “Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l.” (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 865, Recueil des Sociétés et Associations daté du 12 mai 2007, et modifié pour la dernière fois par acte du notaire soussigné daté du 15 mai 2009, publié au Mémorial C sous le numéro 1108, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 4 juin 2009.

II. Le capital de la Société est fixé à trois millions deux cent dix-neuf mille sept cents Euros (€ 3.219.700,-) représenté par cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-huit (128.788) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social par un montant de quatre cent trente-neuf mille cent vingt-cinq Euros (€ 439.125,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent dix-neuf mille sept cents Euros (€ 3.219.700,-) à trois millions six cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq Euros (€ 3.658.825,-) par la création et l'émission de dix-sept mille cinq cent soixante-cinq (17.565) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Black River Fund, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des dix-sept mille cinq cent soixante-cinq (17.565) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de quatre cent trente-neuf mille cent vingt-cinq Euros (€ 439.125,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après «l'Apport») de quatre cent trente-neuf mille cent vingt-cinq Euros (€ 439.125,-) détenue par Black River Fund, prénommée, envers la Société, et résultant d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 25 mai 2010 ainsi que d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'apport datée du 25 mai 2010. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Black River Fund, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions six cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq Euros (€ 3.658.825,-) représenté par cent quarante-six mille trois cent cinquante-trois (146.353) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} juin 2010. Relation: ECH/2010/740. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063579/118.

(100078974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.445.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.702.

Par acte notarié en date du 2 avril 2010, l'associé unique de la Société, Cogeco Cable GP S.e.c.s., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 118.800 («CC GP»), a été mis en liquidation.

Les associés de CC GP, à savoir Cogeco Cable Acquisitions Inc., une société de droit canadien, ayant son siège au 5, Place Ville Marie, Montréal, QC H3B 2G2, Canada et enregistrée auprès du «Director, Canada Business Corporations» sous le numéro 437391-O et Cogeco Cable GP Inc., une société de droit canadien, ayant son siège social au 5, Place Ville Marie, Montréal, QC H3B 2G2, Canada et enregistrée auprès du «Director, Canada Business Corporations» sous le numéro 437388-O, ont décidé lors d'une assemblée ordinaire des associés qui s'est tenue le 19 avril 2010, de clôture la liquidation de CC GP.

Par conséquent, l'intégralité des actifs et passifs, connus et inconnus, ont été transférés aux associés de CC GP, étant précisé que conformément aux statuts de CC GP, les actifs ont été alloués aux associés proportionnellement aux nombres de parts d'intérêts détenues par chacun d'eux dans CC GP.

Dés lors, 1.924.452 parts sociales que CC GP détenait dans la Société sont, suite à la clôture de la liquidation de CC GP, réparties comme suit:

- 1.924.260 parts sociales sont détenues par Cogeco Cable Acquisitions Inc.;
- 192 parts sociales sont détenues par Cogeco Cable GP Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076749/27.

(100070098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Rayfloor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.958.

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme RAYFLOOR S.A. avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 146 du 10 mars 1998 (la

«Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 423 du 7 mai 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas VERNIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, précitée.

L'actionnaire représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par celui-ci ont été portés sur une liste de présence, signée par les mandataires de l'actionnaire représenté, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;

- Approbation du Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis;

- Affectation du résultat;

- Délibération sur la continuation des activités de la société (art. 100 LSC) pour autant que de besoin

- Clôture des comptes de la Société au 17 mai 2010 et approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 17 mai 2010,

- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction de la Société, décharge à leur accorder;

- Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse, à CH-3963 Crans-Montana, rue Centrale 54, Immeuble central B de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal;

- Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation suisse, emportant notamment la modification de l'objet social comme suit «la société a pour objet l'acquisition, la gestion de titres et actions, l'achat et la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant en Suisse qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en Suisse et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.» ainsi que la conversion de la devise du capital social de la Société d'EUR en CHF au cours de change applicable le jour de l'acte de transfert de la Société, la représentation du capital social en actions avec désignation d'une valeur nominale et la suppression du contrôle des comptes;

- Approbation des nouveaux statuts de la Société conformes au droit suisse qui seront annexés à l'acte notarié dont présent ordre du jour;

- Détermination du nombre d'administrateurs à un et nomination de Me Jean Manuel LOPEZ, avocat, né à le 7 juillet 1955 à La Coruna (Espagne), demeurant route de l'Aminona CP 48 39 74 MOLLENS VS (Suisse) comme administrateur Unique de la Société dont la signature individuelle engagera la Société;

- Renonciation au contrôle ordinaire (art. 727 CO) des comptes de la Société;

- Désignation de FOSC comme organe de publicité de la Société;

- Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'INTEGRALITE du capital social à savoir 500 (cinq cents) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'UNANIMITE les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemble prend lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

L'assemblée prend acte de la perte dudit exercice qui s'élève à EUR 2.804,64. Compte tenu du résultat antérieur reporté de + EUR 2.701.229,99 de l'exercice précédent et de la reprise de la réserve d'IF de l'exercice, elle décide de reporter à nouveau le résultat soit + EUR 2.667.195,35.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009 après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social au 17 mai 2010 et approuve le bilan de clôture de la société arrêté au 17 mai 2010, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse, à CH-3963 Crans-Montana, rue Centrale 54, Immeuble central B et de demander la radiation de la Société du registre de commerce et de sociétés de Luxembourg. La Société adoptera dès lors la nationalité suisse sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation suisse emportant notamment:

- (i) la modification de l'objet social comme suit «la société a pour objet l'acquisition, la gestion de titres et actions, l'achat et la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant en Suisse qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en Suisse et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»;

- (ii) la conversion de la devise du capital social de la Société d'EUR en CHF au taux de conversion du 16 mai 2010 (EUR 1 = CHF 1,40076), et donc de EUR 76.224,51 en CHF 106.772,-, le solde étant transféré sur le compte Réserve de la Société et la représentation du capital social en actions avec désignation d'une valeur nominale de sorte que le capital social de la Société soit dorénavant fixé à Fr. 106.772 et divisé en 106.772 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 1,-, entièrement libérées en espèce;

- (iii) la suppression du contrôle des comptes (ancien article 9 des statuts de la Société sous droit luxembourgeois).

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts conformes au droit suisse dont le texte après avoir été paraphé par les comparants et le notaire instrumentant sera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à un et de nommer Me Jean Manuel LOPEZ, avocat, né à le 7 juillet 1955 à La Coruna (Espagne), demeurant route de l'Aminona CP 48 39 74 MOLLENS VS (Suisse), administrateur unique de la Société.

Me Jean Manuel LOPEZ, précité, représentera la Société par sa signature individuelle.

Septième résolution

L'assemblée décide de renoncer au contrôle restreint des comptes tel que résultant de l'art. 727a CO.

Huitième résolution

L'assemblée décide que l'organe de publicité de la Société sera la FOSC lorsque la publication de cet organe de publicité se révélera nécessaire et le Bulletin Officiel du Canton du Valais.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georgina Bastos-Ribeiro, Nicolas Vernier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 mai 2010. LAC/2010/23613. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063746/129.

(100079345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: USD 724.490,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.699.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société tenue au siège social le 14 mai 2010 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011:

Administrateurs de classe A:

- Olivier Dorier, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; et

Administrateur de classe B:

- Hamid Yunis, Avocat, demeurant professionnellement 5, New street Square, London EC4A 3TW, United-Kingdom.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social le 26 avril 2010 que le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société, Deloitte S.A. a été reconduit pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Réviseur d'Entreprises:

- Deloitte S.A., dont le siège social est établi au 560, rue de Neudorf, L-1011 Luxembourg.

Munsbach, le 14 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2010078493/29.

(100070991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Association - ArtEtCulture.Européen a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5447 Schwepsange, 77, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg F 8.370.

—
STATUTEN

Zwischen den Unterzeichnenden:

1. Herr Rechtsanwalt Werner Vanghel, Im Glacis 18, D-66740 Saarlouis, geb.: 11.10.1959

2. Herr Bernard Perrot, 77, route du vin, L-5447 Schwepsange, geb.: 11.01.1946

3. Herr Aloyse Scholtes, 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, geb.: 10.10.1938

wird ein gemeinnütziger Verein gegründet, dessen Rechtsverhältnisse durch das Gesetz vom 21. April 1928 über die gemeinnützigen Vereine und die gemeinnützigen Stiftungen in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (t'elle qu'elle a été modifiée)) sowie durch die vorliegende Satzung geregelt werden.

Art. 1. Art, Name, Sitz und Dauer.

(1) Der Verein ist ein gemeinnütziger Verein im Sinne des Titel I (titre I) des Gesetzes vom 21. April 1928 über die gemeinnützigen Vereine und die gemeinnützigen Stiftungen in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle qu'elle a été modifiée)).

Er führt den Namen:

Association - ArtEtCulture.Européen a.s.b.l.

nachstehend „der Verein“ genannt.

(2) Der Verein hat seinen Sitz in Schwebsange. Der Sitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrats (Conseil d'administration) an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

(3) Der Verein ist für unbefristete Dauer gegründet.

Art. 2. Zweck.

(1) Zweck des Vereins ist der kulturelle Austausch zwischen Luxemburg und anderen Ländern.

(2) Der Verein verfolgt seine gemeinnützigen Zwecke durch:

Grenzüberschreitende Projekte, die das Kulturleben fördern und legt besonderen Wert auf die Förderung der Bewusstseinsbildung für die Bereiche Musik, Malerei, plastische Kunst, Fotografie, Literatur und weitere, wie oben benannt.

(3) Diese Zwecke sollen unter anderem durch folgende Maßnahmen verfolgt werden: Auftritte von Künstlern mit Ausstellungen und/oder in Verbindung mit Konzerten und Lesungen, Vorträgen sowie Kontaktpflege mit kulturellen Institutionen in Luxemburg, der Großregion und darüber hinaus.

(4) Der Verein fördert Personen aller Nationalitäten, die bestrebt sind im Besonderen an kulturellen Aktivitäten für Erwachsene und Kinder mitzuarbeiten.

(5) Der Verein fördert insbesondere kulturelle Aktivitäten des Großherzogtums Luxemburg die dazu beitragen, Verbindung mit den Kulturen anderer europäischer Länder und darüber hinaus zu schaffen und zu erweitern.

Art. 3. Zusammenarbeit und Partnerschaft.

(1) Der Verein arbeitet eng mit anderen kulturellen Organisationen und Künstlern zusammen, deren Ziele mit den seinen übereinstimmen.

Art. 4. Finanzierung. Die so verwirklichten Aktivitäten werden hauptsächlich durch die Einnahmen, die aus den Beiträgen der Mitglieder und Ehrenmitglieder und die von den Beiträgen sowie den Spenden von Sponsoren herrühren, finanziert.

Art. 5. Ort des Tätigwerdens. Sämtliche Aktivitäten des Vereins können in Luxemburg oder im Ausland erfolgen.

Art. 6. Organe. Der Verein hat folgende Organe:

1. Mitgliederversammlung
2. Verwaltungsrat

Art. 7. Mitgliedschaft.

(1) Die Anzahl der aktiven Mitglieder des Vereins beträgt mindestens 3 (drei). Diese Mitglieder haben auf der Mitgliederversammlung als Einzige ein Stimmrecht.

(2) Bei Ausscheiden eines Mitgliedes kann ein neues Mitglied durch die Mitgliederversammlung aufgenommen werden.

(3) Der Verein nimmt auch Ehrenmitglieder auf.

(4) Die Mitgliedschaft und Ehrenmitgliedschaft endet:

- a) durch freiwillige Kündigung gegenüber dem Verwaltungsrat;
- b) durch Ausschluss. Der Ausschluss eines Mitglieds oder Ehrenmitglieds darf nur durch einen mit Zwei-Drittel-Mehrheit gefassten Beschluss der Mitgliederversammlung ausgesprochen werden.
- c) durch Nichtzahlung des Jahresbeitrags nach erfolgloser förmlicher Mahnung.

(5) Der Verwaltungsrat kann im Fall von schwerwiegenden Handlungen, die den Interessen des Vereins schaden, die Mitgliedschaftsrechte eines Mitglieds oder Ehrenmitglieds ausschließen. Die nächste Mitgliederversammlung wird dann über den Ausschluss des Mitglieds oder des Ehrenmitglieds, dessen Mitgliedschaftsrechte ausgesetzt worden sind, beschließen.

Art. 8. Mitgliedsbeitrag.

(1) Von den Mitgliedern sowie von den Ehrenmitgliedern wird am Anfang des Jahres ein Beitrag erhoben.

(2) Die Höhe des Beitrags wird jährlich von der Mitgliederversammlung nach Beratung mit dem Verwaltungsrat festgesetzt. Der Beitrag der Mitglieder und Ehrenmitglieder beträgt 120€ für ein Jahr (10€ mtl.).

Art. 9. Mitgliederversammlung.

(1) Die Mitgliederversammlung umfasst alle Mitglieder des Vereins, also die stimmberechtigten Mitglieder und ohne Stimmrecht die Ehrenmitglieder.

(2) Die Mitgliederversammlung tritt mindestens einmal im Jahr auf Einberufung durch den Verwaltungsrat, möglichst in der ersten Jahreshälfte zusammen.

(3) Der Verwaltungsrat muss die Mitgliederversammlung einberufen, wenn 5 (fünf) Mitglieder dies schriftlich verlangen und eine Tagesordnung vorschlagen. Die Einberufung, die das Datum, die Uhrzeit und den Ort, an dem die Mitgliederversammlung stattfindet, enthält, wird mindestens acht Tage vor dem Datum der Mitgliederversammlung durch Rundschreiben verschickt. Der Einberufung ist eine Tagesordnung beizufügen.

(4) Die Mitgliederversammlung ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist.

(5) Kompetenzen der Mitgliederversammlung sind:

- (a) Satzungsänderungen;
- (b) die Bestellung und die Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder;
- (c) die Zustimmung zum Haushaltsplan und zum Jahresabschluss;
- (d) die Auflösung des Vereins;
- (e) Aufnahme und Ausschluss von Mitgliedern und Ehrenmitgliedern.
- (f) Stellungnahme zur Festsetzung des Jahresbeitrags der Mitglieder.

(6) Die Mitgliederversammlung fasst ihre Beschlüsse mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Mitglieder, sofern durch Gesetz oder durch diese Satzung nichts anderes bestimmt ist.

(7) Über eine Satzungsänderung darf die Mitgliederversammlung nur beraten, wenn zwei Drittel der Mitglieder anwesend oder vertreten sind und die Tagesordnung auf die vorgeschlagenen Satzungsänderungen hinweist. Eine Änderung der Satzung kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Mitglieder angenommen werden.

(8) Jedes Mitglied oder Ehrenmitglied kann vom Verwaltungsrat die Übermittlung des Protokolls der Mitgliederversammlung verlangen. Dritte können die Übermittlung der Teile des Protokolls der Mitgliederversammlung verlangen, die sich auf sie betreffende Angelegenheiten beziehen.

(9) Die Beschlüsse, die nach dem Gesetz zu veröffentlichen sind, werden im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ veröffentlicht.

Art. 10. Verwaltungsrat.

(1) Die Verwaltung des Vereins führt ein Verwaltungsrat, der sich aus mindestens drei (3) Mitgliedern zusammensetzt, nachstehend "Verwaltungsratsmitglieder" genannt, die natürliche Personen sein müssen, und der einen Präsident, einen Schriftführer und einen Schatzmeister umfasst. Die Verwaltungsratsmitglieder erhalten kein Entgelt für ihre Tätigkeit.

(2) Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Mitgliederversammlung gewählt. Jeder Stimmberechtigte der Mitgliederversammlung hat so viele Stimmen wie Posten zu besetzen sind. Die Kandidaten, die die Mehrheit der Stimmen erlangt haben, gelten als gewählt. Im Fall einer Stimmgleichheit zwischen mehreren Kandidaten wird eine Stichwahl durchgeführt, um zu bestimmen, welcher oder welche von ihnen in den Verwaltungsrat gelangen. In Ausnahme zum Vorstehenden wird der erste Verwaltungsrat von der Gründungsversammlung bestellt.

(3) Die Mitgliederversammlung bestimmt die Dauer des Mandats der Verwaltungsratsmitglieder, die fünf (5) Jahre nicht überschreiten darf. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder des Vereins sind verlängerbar. Im Falle der Vakanz eines Verwaltungsratspostens ist der Posten nur dann zwingend wiederzubesetzen, wenn die Gesamtzahl der Verwaltungsratsmitglieder unter drei sinkt.

In diesem Falle ist dafür zu sorgen, dass die Wiederbesetzung innerhalb von sechs Monaten erfolgt.

(4) Die Verwaltungsratsmitglieder können wieder gewählt werden. Im Fall eines Rücktritts, im Todesfall oder in jedem anderen Fall, in dem ein Verwaltungsratsmitglied aus dem Verwaltungsrat ausscheidet, kann der Verwaltungsrat bis zum Ende der nächsten Mitgliederversammlung ein vorläufiges Verwaltungsratsmitglied bestellen.

(5) Im Falle der Neubesetzung eines Verwaltungsratsmitglieds, dessen Mandat noch nicht abgelaufen ist, nimmt das neue Vorstandsmitglied die Stellung seines Vorgängers ein.

Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats.

(1) Der Verwaltungsrat führt die Geschäfte des Vereins in allen Angelegenheiten und ist umfassend ermächtigt, alle Verwaltungs- und Verfügungsakte vorzunehmen, die den Verein betreffen und trifft mindestens zweimal im Jahr zusammen.

(2) Er entscheidet insbesondere über die Verwaltung des Vermögens gemäß dem Gesetz vom 21. April 1928 über gemeinnützige Vereine und Stiftungen in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 28 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (t'elle qu'elle a été modifiée)) und über die Art und Weise der Erfüllung des Vereinszwecks.

(3) Der Verwaltungsrat vertritt den Verein gerichtlich und außergerichtlich.

(4) Alle Kompetenzen, die nicht durch Gesetz oder diese Satzung ausdrücklich der Mitgliederversammlung zugewiesen sind, sind dem Verwaltungsrat zugewiesen.

(5) Der Verwaltungsrat kann sich eine Geschäftsordnung geben.

Art. 12. Sitzung, Beratung, Entscheidungsfindung und Öffentlichkeit.

(1) Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Präsident des Verwaltungsrats geleitet. In dessen Abwesenheit werden sie vom Schatzmeister geleitet.

(2) Der Verwaltungsrat ist erst beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Abwesende Verwaltungsratsmitglieder können einen ihrer Kollegen schriftlich bevollmächtigen, sie bei den Beratungen des Verwaltungsrates zu vertreten, mit der Maßgabe, dass ein Verwaltungsratsmitglied nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten darf. Die Vollmacht ist jeweils nur für eine Sitzung gültig.

(3) Der Verwaltungsrat hält mindestens eine Sitzung pro Halbjahr ab. Sitzungen finden auf Verlangen des Präsidenten oder eines seiner Mitglieder statt. Der Verwaltungsrat entscheidet über die Tagesordnungspunkte, die vom Präsident auf die Tagesordnung gesetzt wurden und über die Tagesordnungspunkte, die auf Verlangen eines der Mitglieder auf die Tagesordnung gesetzt werden sollen.

(4) Beschlüsse werden mit Mehrheit gefasst; im Falle der Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten der Sitzung.

(5) Nach Genehmigung durch den Verwaltungsrat werden die Protokolle der Sitzungen in einem besonderen Register hinterlegt und von der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben, einschließlich des Präsidenten oder des Verwaltungsratsmitglieds, das mit der Führung der laufenden Geschäfte beauftragt ist.

(6) Kopien und Auszüge dieser Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder an anderer Stelle vorzulegen sind, sind durch den Präsidenten des Verwaltungsrates oder den Schriftführer zu unterschreiben.

Art. 13. Laufende Geschäfte.

(1) Der Präsident des Verwaltungsrats führt die laufenden Geschäfte des Vereins. Im Falle der Verhinderung des Präsidenten führt ein anderes Verwaltungsratsmitglied die laufenden Geschäfte, das vom Verwaltungsrat zu bestellen ist.

(2) Der Verwaltungsrat kann jederzeit die Führung der laufenden Geschäfte einer oder mehreren Personen übertragen ("Beauftragung"), die nicht dem Verwaltungsrat angehören müssen.

(3) Der Verein kann die künstlerische Leitung an eine/n seine/r Angestellten übertragen.

Art. 14. Einnahmen.

(1) Die Einnahmen des Vereins umfassen:

- (a) die Beiträge seiner Mitglieder und Ehrenmitglieder;
- (b) die Spenden, Subventionen, Erbschaften und Vermächtnisse aller Art;

(2) Die Einnahmen sind aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrates unter Einhaltung der Vorgaben des Artikel 16 des Gesetzes vom 21. April 1928 über gemeinnützige Vereine und Stiftungen in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 28 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle qu'elle a été modifiée)) zugelassen.

Art. 15. Änderung der Satzung. Satzungsänderungen werden von der Mitgliederversammlung gemäß der Form und den Bedingungen des Artikel 9 beschlossen.

Art. 16. Unterschriften. Zur Vertretung des Vereins gegenüber Dritten ist die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern erforderlich.

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Art. 18. Jahresabschluss.

(1) Jedes Jahr, möglichst im Verlauf des ersten Halbjahres, werden die Mitglieder vom Verwaltungsrat zu einer Mitgliederversammlung einberufen, um dem Geschäftsbericht und dem Jahresabschluss für das abgelaufene Geschäftsjahr zuzustimmen und den Haushaltsplan für das folgende Geschäftsjahr zu prüfen.

(2) Zwei von der Mitgliederversammlung bestellte Kassenprüfer, die nicht Mitglieder des Verwaltungsrats sein dürfen, werden mit der Kontrolle des Geschäftsberichts und des Jahresabschlusses des Vereins und der Erstellung eines Berichts an die Mitgliederversammlung, die über den Jahresabschluss zu bestimmen hat, beauftragt. Die Mandate sind auf zwei Jahre befristet und sind verlängerbar.

Art. 19. Auflösung.

(1) Im Falle der Auflösung des Vereins soll die Liquidation durch einen von der Mitgliederversammlung bestellten Liquidator durchgeführt werden, dem die Mitgliederversammlung alle notwendigen Befugnisse zur ordnungsgemäßen Durchführung dieser Aufgabe überträgt.

(2) In allen Fällen der freiwilligen oder der gesetzlichen Auflösung wird das verbleibende Netto- Vereinsvermögen an eine andere vom zuständigen Ministerium des Großherzogtums Luxemburg anerkannte NGO, deren Ziele dem Zweck am nächsten kommt, zu dem dieser Verein gegründet wurde, übertragen.

Art. 20. Sonstiges.

(1) Für alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Satzung geregelt werden, wird auf das Gesetz vom 21. April 1928 in der jeweilig gültigen Fassung Bezug genommen.

Unterzeichnet in Schwabsange (Anzahl der Ausfertigungen entspricht der Anzahl der Gründungsmitglieder).

Schwabsange, 02.06.2010.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift
Präsident / Schatzmeister / Schriftführer

Référence de publication: 2010063891/183.

(100078303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

CMC Intertrading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 3B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 68.435.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, en date du 6 mai 2010, que la société CMC INTERTRADING S.A. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le Tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître BUBENICEK Edouard, avocat.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de déposer leurs déclarations de créance au greffe du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 28 mai 2010.

Le 6 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société en liquidation
Maître BUBENICEK Edouard
Le liquidateur

Référence de publication: 2010070203/21.

(100064786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Abelag Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 114.022.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010064068/14.

(100078900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Aceryg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010064069/10.

(100078806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.095.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 mai 2010 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Sergio VANDI et de Monsieur Massimo ALBORINO de leurs postes d'Administrateurs de la société avec effet au 4 janvier 2010 et l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Enzo TRICERRI et Monsieur Alessandro MANGIONE comme nouveaux Administrateurs de la société, avec effet au 4 janvier 2010.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit:

Conseil d'Administration

Massimo SCOLARI, ayant son adresse professionnelle Via San Gottardo, 61 - CH-6900 Lugano (Suisse)

Gabriele BRUERA, ayant son adresse professionnelle Via San Gottardo, 61 - CH-6900 Lugano (Suisse)

Corrado CAPACCI, ayant son adresse professionnelle Via San Gottardo, 61 - CH-6900 Lugano (Suisse)

Enzo TRICERRI, ayant son adresse professionnelle Sanpaolo Bank S.A. - 8, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg

Alessandro MANGIONE, ayant son adresse professionnelle Sanpaolo Bank S.A. - 8, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CompAM Fund

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010078413/30.

(100070337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

—
In the year two thousand and ten,

on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée); having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.703 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 170 on 18 February 2003. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 478 on 5 March 2010.

THERE APPEARED:

1) IP international Holdings, Inc. (formerly named International Paper - 38, Inc.), a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (IPIH),

which holds seventeen million six hundred fifty-four thousand one hundred and eighteen (17,654,118) shares of the Company,

here represented by Me Armony Allamanno, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 May 2010.

2) Shorewood Packaging Corporation, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (Shorewood US),

which holds five hundred and ten thousand seven hundred and twenty three (510,723) shares of the Company,

here represented by Me Armony Allamanno, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 May 2010.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. Eighteen million one hundred sixty-four thousand eight hundred and forty-one (18,164,841) shares of the Company with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The proxies, after signature ne varietur by the proxyholders of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-three million nine hundred seventy-one thousand United States dollars (USD 183,971,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one billion eight hundred sixteen million four hundred eighty-four thousand and one hundred United States dollars (USD 1,816,484,100) represented by eighteen million one hundred sixty-four thousand eight hundred and forty-one (18,164,841) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, to two billion four hundred fifty-five thousand one hundred United States dollars (USD 2,000,455,100) by the issuance of one million eight hundred thirty-nine thousand seven hundred ten (1,839,710) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, having the same rights as the already existing shares.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in kind, it being understood that (i) an amount of one hundred eighty-three million nine hundred seventy-one thousand United States dollars (USD 183,971,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, (ii) an amount of two hundred thirty-three million one hundred four thousand four hundred United States dollars (USD 233,104,400) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company and (iii) an amount of eighteen million three hundred ninety-seven thousand one hundred United States dollars (USD 18,397,100) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

4. Subsequent amendment to article 6. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Equity Trust Luxembourg, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. After due deliberation, the Meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-three million nine hundred seventy-one thousand United States dollars (USD 183,971,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one billion eight hundred sixteen million four hundred eighty-four thousand and one hundred United States dollars (USD 1,816,484,100) represented by eighteen million one hundred sixty-four thousand eight hundred and forty-one (18,164,841) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, to two billion four hundred fifty-five thousand one hundred United States dollars (USD 2,000,455,100) by the issuance of one million eight hundred thirty-nine thousand seven hundred ten (1,839,710) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, having the same rights as the already existing shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows, it being understood that Shorewood US has waived, to the extent required, its preferential subscription right:

Subscription - Payment

Thereupon, IPIH declares to subscribe to the one million eight hundred thirty-nine thousand seven hundred ten (1,839,710) new shares and to have them fully paid up together with a share premium amount of two hundred thirty-three million one hundred four thousand four hundred United States dollars (USD 233,104,400) by way of a contribution in kind consisting of sixteen million one hundred sixteen thousand two hundred and sixty eight (16,116,268) shares (the Shares) it holds in the share capital of International Paper Container Holdings (Spain) S.L., a private limited liability company (Sociedad Limitada) existing under the laws of Spain, with its registered office at Calle General Yagiie, 20 (2° B), 28020 Madrid, Spain, registered at the Mercantile Registry of Madrid under the number of volume 22009, folio 130, section 8th, sheet M-392285 (IPCH Spain), having an aggregate fair market value of four hundred thirty-five million four hundred seventy-two thousand five hundred United States dollars (USD 435,472,500) and representing approximately eighteen per cent dot seven thousand three hundred and forty-six (18.7346%) of the share capital of IPCH Spain.

The contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of four hundred thirty-five million four hundred seventy-two thousand five hundred United States dollars (USD 435,472,500) is to be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred eighty-three million nine hundred seventy-one thousand United States dollars (USD 183,971,000) to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of two hundred thirty-three million one hundred four thousand four hundred United States dollars (USD 233,104,400) to the share premium reserve account of the Company;

(iii) an amount of eighteen million three hundred ninety-seven thousand one hundred United States dollars (USD 18,397,100) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Shares has been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the management of IPIH stating that:

1. IPIH is the sole owner of the Shares;
2. The Shares are fully paid up;
3. IPIH is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Spain in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal to four hundred thirty-five million four hundred seventy-two thousand five hundred United States dollars (USD 435,472,500) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

- IP International Holdings, Inc.	19,493,828 shares
- Shorewood Packaging Corporation	510,723 shares
Total:	20,004,551 shares

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 6. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

Art. 6. "The Company's corporate capital is fixed at two billion four hundred fifty-five thousand one hundred United States dollars (USD 2,000,455,100) represented by twenty million four thousand five hundred fifty-one (20,004,551) shares in registered form with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Equity Trust Luxembourg to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxy holder of the parties appearing, such proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,
le quatorze mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.703 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 170 du 18 février 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, reçu le 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 478 du 5 mars 2010.

ONT COMPARU:

1) IP International Holdings, Inc. (antérieurement dénommée International Paper - 38, Inc.), une société constituée et organisée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (IPIH),

titulaire de dix-sept millions six cent cinquante-quatre mille cent dix-huit (17.654.118) parts sociales de la Société, ici représentée par Me Armony Allamanno, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2010.

2) Shorewood Packaging Corporation, une société constituée et organisée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (Shorewood US),

titulaire de cinq cent dix mille sept cent vingt-trois (510.723) parts sociales de la Société, ici représentée par Me Armony Allamanno, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2010.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Dix-huit millions cent soixante-quatre mille huit cent quarante et une (18.164.841) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-trois millions neuf cent soixante et onze mille dollars américains (USD 183.971.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard huit cent seize millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent dollars américains (USD 1.816.484.100) représenté par dix-huit millions cent soixante-quatre mille huit cent quarante et une (18.164.841) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, à un montant de deux milliards quatre cent cinquante-cinq mille cent dollars américains (USD 2.000.455.100) par l'émission d'un million huit cent trente-neuf mille sept cent dix (1.839.710) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et disposant des mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature, étant entendu que (i) un montant de cent quatre-vingt-trois millions neuf cent soixante et onze mille dollars américains (USD 183.971.000) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, (ii) un montant de deux cent trente-trois

millions cent quatre mille quatre cent dollars américains (USD 233.104.400) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société et (iii) un montant de dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent dollars américains (USD 18.397.100) sera affecté à la réserve légale de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 6. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé du cabinet juridique Loyens & Loeff au Luxembourg et à tout employé de Equity Trust Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. Après avoir dûment délibéré, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entière du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de cent quatre-vingt-trois millions neuf cent soixante et onze mille dollars américains (USD 183.971.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard huit cent seize millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent dollars américains (USD 1.816.484.100) représenté par dix-huit millions cent soixante-quatre mille huit cent quarante et une (18.164.841) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, à un montant de deux milliards quatre cent cinquante-cinq mille cent dollars américains (USD 2.000.455.100) par l'émission d'un million huit cent trente-neuf mille sept cent dix (1.839.710) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et disposant des mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et le paiement intégral de l'augmentation du capital social comme suit, étant entendu que Shorewood US a renoncé, dans la mesure nécessaire, à son droit de souscription préférentiel:

Souscription - Libération

IPIH déclare souscrire à un million huit cent trente-neuf mille sept cent dix (1.839.710) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cent trente-trois millions cent quatre mille quatre cents dollars américains (USD 233.104.400), par un apport en nature se composant de seize millions cent seize mille deux cent soixante-huit (16.116.268) parts sociales (les Parts Sociales) qu'elle détient dans le capital social de International Paper Container Holdings (Spain) S.L., une société à responsabilité limitée (Sociedad Limitada) constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Calle General Yagüe, 20 (2° B), 28020 Madrid, Espagne, immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro de volume 22009, folio 130, chapitre 8, feuillet M-392285 (IPCH Spain), ayant une valeur totale de marché de quatre cent trente-cinq millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents dollars américains (USD 435.472.500) et représentant dix-huit virgule sept mille trois cent quarante-six pour cent (18,7346%) du capital social de IPCH Spain.

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société, d'un montant total de quatre cent trente-cinq millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents dollars américains (USD 435.472.500) sera affecté comme suit:

(i) un montant de cent quatre-vingt-trois millions neuf cent soixante et onze mille dollars américains (USD 183.971.000) sera affecté au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de deux cent trente-trois millions cent quatre mille quatre cents dollars américains (USD 233.104.400) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société; et

(iii) un montant de dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent dollars américains (USD 18.397.100) sera affecté au compte de la réserve légale de la Société.

La propriété des Parts Sociales ainsi que leur valeur sont prouvées au notaire instrumentant par un certificat émis par la gérance de IPIH, attestant que:

1. IPIH est le propriétaire unique des Parts Sociales;
2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. IPIH est le seul titulaire des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;
4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à une telle opération;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;

6. Les Parts Sociales sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités requises en Espagne consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et

8. Sur la base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Parts Sociales est évaluée au moins à quatre cent trente-cinq millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents dollars américains (USD 435.472.500) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

- IP International Holdings, Inc.	19.493.828 parts sociales
- Shorewood Packaging Corporation	510.723 parts sociales
Total:	20.004.551 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à deux milliards quatre cent cinquante-cinq mille cent dollars américains (USD 2.000.455.100) représenté par vingt millions quatre mille cent cinquante et une (20.004.551) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé du cabinet juridique Loyens & Loeff au Luxembourg et tout employé de Equity Trust Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros. Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: A. ALLAMANNO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C. le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5812. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juin 2010.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2010064159/285.

(100079377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Ahuan & Associates Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 12.831.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010064271/10.

(100079869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Bond Street Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.435.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme "Pearl Luxury Group", établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1066 du 20 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108333,

représentée par son administrateur unique Monsieur Gilles CHAVANAC, administrateur de sociétés, demeurant à L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelange, lequel peut valablement représenter ladite société en toutes circonstances par sa seule signature,

ici représenté par Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BOND STREET CAPITAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique la société anonyme "Pearl Luxury Group", ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, pré-qualifiée.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante agissant en qualité de représentant de l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur, la société anonyme "Pearl Luxury Group", établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108333, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Gilles CHAVANAC, administrateur de sociétés, né à Bort les Orgues (F) le 6 avril 1964, demeurant à L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelange, pré-cité.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 49280.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: I. Schaefer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2010. Relation: EAC/2010/6601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064299/154.

(100079642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

A.F.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.937.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 09 juin 2010.

Pour A.F.S. INVEST S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010064777/13.

(100080773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung der Multiadvisor Sicav vom 18. Mai 2010 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich

- Herr Bernhard Singer (Vorsitzender)
- Herr Loris Di Vora (Mitglied)
- Herr Michael Marx (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r. l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 18. Mai 2010.

Multiadvisor Sicav

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010078524/24.

(100071430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de Capital Italia (la "société" qui a eu lieu le 27 avril 2010 à 10 heures au siège social de la société

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Giordano Lombardo, demeurant 6 Galleria San Carlo, I-20122 Milan, Italie, Monsieur Attilio Molendi, demeurant 2 Viale Bezzi, I-20146 Milan, Italie, Monsieur Luis Freitas de Oliveira, demeurant 3 place des Bergues, CH-1201 Genève, Suisse, Monsieur Stephen Gosztony, demeurant 40 Grosvenor Place, London SW1X 7GG, Royaume-Uni, Monsieur Marco Pirondini demeurant, 4 Longfellow Place, Boston, Massachusetts 02114, Etats-Unis d'Amérique, Madame Nilly Sikorsky, demeurant 3 place des Bergues, CH-1201 Genève, Suisse, Monsieur Antonio Vegezzi, demeurant 34 Pre Felix, CH-1294 Genthod, Suisse, Monsieur Sandro Pierri, demeurant 6 Galleria San Carlo, I-20122 Milan, Italie, comme Administrateurs pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

L'Assemblée approuve l'élection de Monsieur Simon Levell, demeurant 40 Grosvenor Place, London SW1X 7GG, Royaume-Uni, comme Administrateur pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011

L'Assemblée approuve la ré-élection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour le compte de Capital Italia, SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Signature

Référence de publication: 2010078406/26.

(100070466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

C.I.D., Céramique Internationale Développement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 153.442.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1). Monsieur Gabriel BUGALA, ingénieur, né à Woippy (France), le 16 octobre 1966, demeurant à F-57000 Metz, 10, rue Mangin,

2). Monsieur Christian SEIDEL, gérant de société, né à Metz (France) le 6 septembre 1958, demeurant à F-57050 Metz, 17, rue de Berne.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «C.I.D., Céramique Internationale Développement».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- d'acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou à d'autres brevets ou pouvant les compléter;

- l'association a pour objet de soutenir et promouvoir des activités de recherches, de formations et de promotions, relatives à la céramique et à l'ensemble de ses applications;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle posséderait, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées;

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables

à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Libération

Les statuts ainsi arrêtés les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1) Monsieur Gabriel BUGALA	50 parts
2) Monsieur Christian SEIDEL	50 parts
TOTAL:	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de vingt mille Euros (20.000.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués ont pris des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.
2. Le nombre de gérant est fixé à un:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christian SEIDEL, prénommé, lequel a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. BUGALA, C. SEIDEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 juin 2010. Relation: LAC/2010/25027. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064303/121.

(100080314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Acres Financial, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.376.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069066/10.

(100081038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Modus Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.201.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2009

- L'associé unique accepte la démission de Manacor (Luxembourg) S.A., avec son siège social 46A, avenue J.-F. Kennedy à L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9.098 de son mandat de gérant unique de la société.

- L'associé unique nomme Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, né à Maaseik (Belgique), le 10 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg en tant que nouveau gérant unique de la société à compter de ce 24 décembre 2009. Son mandat viendra à l'échéance à la prochaine assemblée générale délibérant sur les états financiers du 31 décembre 2009.

- Le siège social de la société est transféré du 46A, avenue J.-F. Kennedy à L-1855 Luxembourg au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2010.

Certifié sincère et conforme
MODUS HOLDING S.à r.l..
Signature

Référence de publication: 2010076666/22.

(100070541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Agresto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kristel Segers / Christophe Gammal
Gérante / Gérant

Référence de publication: 2010069232/11.

(100080938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000 - route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AERO S.A.
VENTE & IMPORTATEUR MULTIMARQUES NEUF ET OCCASION
Rue de Bettembourg
Zone commerciale le 2000 - L-3378 LIVANGE
Signature
Le Gérant

Référence de publication: 2010069424/15.

(100080745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Anny Wirth by Sim, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.470.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

- Madame Simone Anne SCHMARTZ, née à Luxembourg le 1 novembre 1960 demeurant à L-8531 Ell, 21, Knuppebiert.
Laquelle comparante a, par les présentes, déclaré constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Anny Wirth by Sim» société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la commune de Redange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé (s).

Art. 3. La société a pour objet le commerce de vêtements, accessoires de mode, cadeaux, parfumerie.
Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un gérant.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du gérant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, l'associé unique se soumet à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique Madame Simone Anne SCHMARTZ, pré-qualifiée. La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à neuf cent cinquante euros (950.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant unique de la société:

Madame Simone Anne SCHMARTZ, pré-qualifiée, qui accepte son mandat.

La société est valablement engagée par la signature exclusive et individuelle du gérant unique.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8510 Redange-sur-Attert, 78, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmartz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2010. Relation: LAC/2010/24390. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064783/63.

(100081170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Immo-Consult Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 128.507.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31.12.2008 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10.08.2009 sous la référence D090124540.05, publiés au Mémorial C n° 1687 du 02.09.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J. F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2010078432/18.

(100070121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

C.L Transports, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 153.457.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le premier juin

Se sont réunis:

1) Monsieur ZESTER René Pierre né le 6 juin 1971 à Beaumont sur Oise demeurant 112 rue du Canal L-4051 ESCH SUR ALZETTE

2) Monsieur CRESSANT Jean Marc né le 5 juin 1957 à Versailles (France) demeurant professionnellement 112 rue du Canal L-4051 ESCH SUR ALZETTE

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis sous seing privé de dresser le contrat régissant une société à objet civile empruntant la forme d'une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé entre Mr ZESTER René Pierre, en tant qu'Associé commandité (l'associé Commandité) et Monsieur CRESSANT Jean Marc, en tant qu'associé commanditaires (les Commanditaires) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la Société dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de «C.L TRANSPORTS», régie par le présent contrat et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la SOCIETE est établi en la Commune de ESCH SUR ALZETTE

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par une décision du ou des Associé(s) Commandité(s). Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts.

2.3. Le(s) Associé(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux au Grand-duché de Luxembourg et en France.

2.4. Lorsque le(s) Associé(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La SOCIETE est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SOCIETE ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la SOCIÉTÉ à pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le transport par route, tant national qu'international pour le compte de tiers ou pour compte propre, toutes marchandises, biens, colis express et messagerie, utilisant des véhicules dont le tonnage est supérieur à trois virgule cinq tonnes MMTA (3,5T) et d'une

manière générale, toutes opérations commerciales, financières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

4.2 La SOCIÉTÉ peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

4.3. La SOCIÉTÉ peut accomplir toutes opérations commerciales se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

4.4. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

II. Capital social - Parts

Art. 5. Capital Social - Parts.

5.1. Le capital souscrit de la SOCIÉTÉ est fixé à un montant de trente cinq mille Euros représenté par cent (1000) Parts de trente cinq Euro (35-EUR) chacune, dont (800) huit cent part de trente cinq Euro (35-EUR) détenue par l'Associé Commandité, et (200) deux cent part de trente cinq Euro (35-EUR), détenues par les Commanditaires.

5.2. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

Art. 6. Transfert de Parts.

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

6.2. Les Parts sont cessibles à des non-associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

6.3. La cession de Parts ne sera opposable à la SOCIÉTÉ que suivant la notification ou acceptation par la SOCIÉTÉ de la cession ainsi que déterminé à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Forme des Parts - Registre des associés.

7.1. Les Parts sont nominatives.

7.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Représentation

Art. 8. Gérance.

8.1. La SOCIÉTÉ est gérée par le(s) Associé(s) Commandité, responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SOCIÉTÉ.

8.2. Le(s) Associé(s) Commandité(s) a/ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SOCIÉTÉ, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectés.

8.3. En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Le Gérant Technique est Monsieur CRESENT Jean Marc,

Le Gérant administratif est Monsieur ZESTER René Pierre,

Art. 9. Délégation de pouvoirs.

9.1. Sous réserve de l'article 9.3. ci-dessous, le(s) Associé(s) Commandité(s) peut(vent) à tout moment nommer un ou plusieurs agent ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.2. La nomination de(s) mandataire(s) conformément à l'article 9.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.3. Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la SOCIÉTÉ ou de(s) Associé(s) Commandité(s) de la SOCIÉTÉ

Art. 10. Commissaire. La SOCIÉTÉ peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des associe pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire aux comptes est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Représentation de la SOCIÉTÉ à l'égard des tiers. La SOCIÉTÉ est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SOCIÉTÉ a été valablement conféré par les Associés(s) Commandité(s) conformément à l'article 9.1. du présent Contrat.

Art. 12. Absence de rémunération du ou des Associés(s) Commandité(s). Le mandat des Associés Commandités est un mandat non rémunéré, sauf décision de l'assemblée générale.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

13.2. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, tout Associé Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

14.2. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

14.3. Sous réserve de l'article 14.5. du Contrat, les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés à l'assemblée.

14.4. Nonobstant l'article 14.3. du Contrat, l'assemblée des associés ne délibérera valablement qu'à condition que l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, chaque Associé Commandité est présent ou représenté.

14.5. Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représentée et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par chaque Associé Commandité.

14.6. Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 16. Année sociale.

16.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le(s) Associé(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels.

Art. 17. Affectation des résultats.

17.1. Chaque associé de la SOCIÉTÉ a le droit de participer aux bénéfices de la société en proportion du nombre de Parts possédés.

17.2. L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale annuelle des associés, sur proposition d'un Associé Commandité(s). A cette fin, l'Associé Commandité propose le montant de bénéfice à distribuer sous forme de dividende. Le montant de bénéfice non distribué sera affecté à la réserve disponible ou à d'autres formes de réserves suivant la décision de l'Assemblée Générale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la SOCIÉTÉ, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution des associés ou de l'assemblée générale des associés décidant d'une telle liquidation.

18.2. Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 19. Distribution du boni de liquidation. Après paiement de toutes les dettes de la SOCIÉTÉ ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la SOCIÉTÉ

VII. Dispositions générales

Art. 20. Application de la Loi. Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.»

Souscription et Libération

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux mille (1.000,00) Parts émises par la SOCIÉTÉ de la manière suivante:

1. René Pierre ZESTER, prénommé, déclare souscrire huit cent (800) Part et déclare les libérer par apport en numéraire de vingt huit mille (28.000-EUR), affecté au compte capital de la SOCIÉTÉ,

2. Jean Marc CRESSANT, prénommé, déclare souscrire deux cent (200) Part et déclare les libérer par apport en numéraire de sept mille (7.000-EUR), affecté au compte capital de la SOCIÉTÉ,

Disposition transitoire

Par dérogation de l'article 16.1 du présent Contrat, l'exercice social de la SOCIÉTÉ commence à la date du présent acte et se termine le trente et un décembre.

Assemblée extraordinaire des associées

Immédiatement après la constitution de la SOCIÉTÉ, les associées, représentant l'entière du capital souscrit de la SOCIÉTÉ, ont pris la résolution suivante:

1^{ère} résolution

Les associées décident d'établir le siège de la SOCIÉTÉ à L-4051 ESCH SUR ALZETTE 112 rue du Canal.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide de nommer La Compagnie Générale Fiduciaire ayant son siège 112 rue du Canal L-4051 ESCH SUR ALZETTE comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra le 31 mai 2016

Et après lecture faite et interprétation donnée entre comparants, ceux-ci ont signé le présent acte sous seing privé.

3^{ème} résolution

L'assemblée décide d'attribuer à Jean Marc CRESSANT à titre de de rémunération la somme de 2 500,00 € euros brut. Et attribue la somme de 1 500,00 € brut à Monsieur René Pierre ZESTER.

René Pierre ZESTER / Jean Marc CRESSANT.

Référence de publication: 2010064804/172.

(100079458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Fondation Edmond Israël, Fondation.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 111.

Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Dons, legs, subsides et subventions	-	35,000
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	224	1,002
CHARGES		
Conférences organisées par la fondation	-	(25,082)
Autres charges	(321)	(1,136)
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	(97)	9,784

Etat des produits et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (exprimé en EUR)

Les notes font partie intégrante des comptes annuels

Etat de l'actif net au 31 décembre 2009 (exprimé en EUR)

	2009	2008
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques	37,757	37,854
DETTES	<u>(2,530)</u>	<u>(2,530)</u>
ACTIF NET	35,227	35,324
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	(97)	9,784

Annexe des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

1. Constitution et Objectifs. La Fondation Edmond Israel a été constituée à Luxembourg le 19 septembre 1990 sous la forme d'un établissement d'utilité publique en accord avec la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée. Ses objectifs sont le soutien et la promotion de projets de recherche et d'études dans le domaine des marchés de capitaux. L'objet social de la fondation a été étendu en 2000.

La Fondation pourra soutenir tout projet de recherche, d'études, de conférences, de séminaires ayant trait à l'unification européenne, aux problèmes monétaires, à la démocratie ou aux droits de l'homme dans tous les pays du continent européen. Elle pourra encore soutenir tout projet d'ordre éducatif, culturel, économique, politique ou scientifique et allouer à cette fin des bourses d'étude. La Fondation sera libre de coopérer avec les autorités publiques ou encore avec d'autres institutions et établissements luxembourgeois et étrangers. En outre la Fondation pourra financer des études de haut niveau, des publications scientifiques et récompenser des travaux de recherche en général ou des contributions à l'intégration européenne en particulier par l'attribution de prix ou de bourses. La Fondation pourra organiser des congrès, des colloques, des séminaires et des conférences ayant trait à son objet social. La Fondation sera habilitée à organiser toute manifestation d'ordre culturel au sens le plus large et accomplir tout acte et toute opération qui se rapportent directement à son objet ou qui soit de nature à la favoriser.

2. Principes comptables. Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées quand elles sont reçues.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont échus.

Les états financiers sont établis en euro (EUR). La comptabilité est tenue dans cette devise. Les opérations effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties au cours de change en vigueur à la date de ces opérations. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change résultant de cette évaluation sont inscrits à l'état des produits et charges de l'exercice.

Signature.

Référence de publication: 2010078438/49.

(100070996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Crew Resource Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck.

R.C.S. Luxembourg B 153.451.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

1.- Monsieur Maxime Jean-Julien MÉRIAUX, ingénieur développement informatique, né à Nice (France), le 7 septembre 1984, demeurant à L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck,

2.- Monsieur Michel Alain Jean-Marie MÉRIAUX, pilote, né à Estrées (France), le 5 janvier 1957, demeurant à L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck,

ici représenté par Monsieur Maxime Jean-Julien MÉRIAUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 mai 2010,

3.- Monsieur Jean-François Louis André BUSSON, pilote, né à Les Aspres (France), le 4 mars 1953, demeurant à F-06130 Grasse, 16, Chemin de la Pouraque,

ici représenté par Monsieur Maxime Jean-Julien MÉRIAUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 mai 2010,

4.- Monsieur Alain Lucien VIARD, pilote, né à Landau (Allemagne), le 17 juin 1962, demeurant à F-83310 Grimaud, Le Clos d'Almana, route du Plan de la Tour,

ici représenté par Monsieur Maxime Jean-Julien MÉRIAUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 mai 2010,

5.- Monsieur Yann William CAPITAINE, pilote, né à Saint-Lô (France), le 6 juillet 1972, demeurant à F-83340 Cabasse, 359, Quartier Les Vanaux,

ici représenté par Monsieur Maxime Jean-Julien MÉRIAUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 mai 2010,

6.- Monsieur Jean-Marie LAUCAGNE, pilote, né à Cize (France), le 2 août 1962, demeurant à F-29200 Brest, 85 bis, rue Estienne d'Orves,

ici représenté par Monsieur Maxime Jean-Julien MÉRIAUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 mai 2010,

7.- Monsieur Renaud Pierre-Marie KENNICHE CAVANNA, technicien aéronautique, né à Annecy (France), le 3 février 1978, demeurant à F-60000 Compiègne, 2, rue de Cayrol,

ici représenté par Monsieur Maxime Jean-Julien MÉRIAUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 mai 2010,

lesquelles procurations, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil, l'assistance et la supervision en matière de maintenance et d'agencement intérieur / extérieur d'aéronefs. La société pourra assister, conseiller et surveiller en totalité ou en partie l'aménagement de tout appareil, livré ou non coque nue, en vue de son aménagement final. La société pourra assurer la surveillance et le bon déroulement de la maintenance réalisée sans jamais intervenir de façon directe sur l'activité de maintenance, son rôle étant de contrôler et reporter à son mandant le bon déroulement des actions.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Elle peut en outre effectuer:

une prestation de service en qualité de pilote professionnel pour des organismes privés et/ou de transports publics,

une prestation en qualité de technicien de maintenance au sein d'organisme approuvées et toutes autres activités de service dans le domaine de l'aéronautique hors cadre agréé.

La société s'interdit toute prestation de transport public ou requérant un agrément spécial de la DAC.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Crew Resource Management S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

Les cent (25) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michel Alain Jean-Marie MÉRIAUX, prénommé, quatre parts sociales	4
2.- Monsieur Jean-François Louis André BUSSON, prénommé, quatre parts sociales	4
3.- Monsieur Alain Lucien VIARD, prénommé, quatre parts sociales	4
4.- Monsieur Yann William CAPITAINE, prénommé, quatre parts sociales	4
5.- Monsieur Jean-Marie LAUCAGNE, prénommé, quatre parts sociales	4
6.- Monsieur Renaud Pierre-Marie KENNICHE CAVANNA, prénommé, quatre parts sociales	4
7.- Monsieur Maxime Jean-Julien MÉRIAUX, prénommé, une part sociale	1
Total: vingt-cinq parts sociales	25

Toutes ces parts ont été libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Décisions des associés

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Alain Jean-Marie MÉRIAUX, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck.

4.- Les associés décident que la société reprendra tous les contrats et engagements déjà contractés antérieurement par les associés et conformes à l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. J.-J. Mériaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2010. Relation: LAC / 2010 / 23637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064818/123.

(100080491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Campanella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes.

R.C.S. Luxembourg B 153.445.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Monsieur Salvatore CAMPANELLA, marbrier, né à Luxembourg, le 30 juillet 1982, demeurant à L-5842 Hesperange, Am Weischbaendchen , 2.

2. Monsieur Pietro CAMPANELLA, marbrier, né à Putignano, (Bari), Italie, le 30 août 1956, demeurant à L-5951 Itzig, rue des Arbustes, 6.

3. Madame Maria CAMPANELLA, employée de banque, née à Luxembourg, le 15 novembre 1978, demeurant à L-3397 Roeser, rue d'Alzingen, 36.

4. Madame Prudenza ZONA, femme au foyer, née à Turi, (Bari), Italie, le 28 septembre 1957 demeurant à L-5951 Itzig, rue des Arbustes, 6.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de nettoyeur de bâtiments, de monuments et toute exploitation de commerce liée à cet objet.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de Campanella S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Itzig. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Libération

Ainsi les statuts arrêtés, les comparants ont souscrits les parts sociales comme suit:

1) Mr Salvatore CAMPANELLA, préqualifié, deux cents parts sociales	200
2) Mr Pietro CAMPANELLA, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
3) Mme Maria CAMPANELLA, préqualifiée, cent cinquante parts sociales	150
4) Madame Prudenza ZONA, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950.- EUR.

Assemblée générale.

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Salvatore CAMPANELLA, marbrier, né à Luxembourg, le 30 juillet 1982, demeurant à L-5842 Hesperange, Am Weischbaendchen, 2.

2. Monsieur Pietro CAMPANELLA, marbrier, né à Putignano, (Bari), Italie, le 30 août 1956, demeurant à L-5951 Itzig, rue des Arbustes, 6.

3. Madame Maria CAMPANELLA, employée de banque, née à Luxembourg, le 15 novembre 1978, demeurant à L-3397 Roeser, rue d'Alzingen, 36.

4.- Madame Prudenza ZONA, femme au foyer, née à Turi, (Bari), Italie, le 28 septembre 1957 demeurant à L-5951 Itzig, rue des Arbustes, 6. La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

- L'adresse du siège social est établie à L-5951 Itzig, rue des Arbustes, 6.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. CAMPANELLA, P. CAMPANELLA, M. CAMPANELLA, P. ZONA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23816. Reçu 75.-€ (soixante quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064808/107.

(100080371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000 - route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010069425/9.

(100080747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

AC Automation Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 40.604.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010069434/11.

(100080685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

KLC Holdings XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.990.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2010, LAC / 2010 / 18682.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010076480/20.

(100069417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Adeline Place Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.555.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADELINE PLACE REAL ESTATE S.A.

MANACO S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010069435/13.

(100080444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Acelux S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010071334/13.

(100079578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

JER Audrey S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 125.408.

EXTRAIT

Herr Craig Bass tritt durch Schreiben vom 22. Februar 2010 von seiner Geschäftsführertätigkeit für die JER Audrey S.à.r.l. mit sofortiger Wirkung zurück.

Luxembourg, den 27. April 2010.

Martin Eckel.

Référence de publication: 2010076178/12.

(100069784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

CFC Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 avril 2010

Il résulte du procès verbal de la réunion de Conseil d'administration du 13 avril 2010, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé d'élire Monsieur Fabian Antoine, Administrateur, né le 13 mars 1980 à Libramont (Belgique), demeurant à B-6747 Châtillon, 7, rue du Pachy, en tant que Présidente du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

CFC AUTOMOTIVE S.A.

Fabian Antoine

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010076707/16.

(100070596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Brifex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.619.

Par la présente, je vous informe de ma décision de vous remettre mon mandat d'administrateur et ce à dater de ce jour.

Je vous prie de bien vouloir faire enregistrer cette démission auprès du registre de commerce.

Hamiville, 11 mai 2010.

Philippe Troquet.

Référence de publication: 2010076385/11.

(100069475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

C-Bruhl Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.028.

—
EXTRAIT

Herr Craig Bass tritt durch Schreiben vom 22. Februar 2010 von seiner Geschäftsführertätigkeit für die C-Bruhl Leipzig S.à r.l. mit sofortiger Wirkung zurück.

Luxembourg, den 27. April 2010.

Martin Eckel.

Référence de publication: 2010076295/12.

(100069800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.918.

—
In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pallinghurst EMG African Queen L.P., an exempt partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under the number WK-39825 with its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (the "Sole Member"),

duly represented by Me Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given on May 11, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 152918, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on April 30, 2010, not yet published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred forty-one thousand and four hundred United States Dollars (USD 841,400.-) taking it from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to the amount of eight hundred fifty-nine thousand and four hundred United States Dollars (USD 859,400.-) by the issuance of eight hundred forty-one thousand and four hundred (841,400) corporate units, having each a par value of one United States Dollar (USD 1).

Second resolution

The Sole Member resolves to issue eight hundred forty-one thousand and four hundred (841,400) new corporate units, having each a par value of one United States Dollar (USD 1) and having the same rights as the existing corporate units and to accept their subscription as follows:

1. subscription and payment in full of five hundred thousand (500,000) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) by the Sole Member itself;
2. subscription and payment in full of one hundred fifteen thousand one hundred and forty-three (115,143) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) by The Pallinghurst Resources Fund L.P.;
3. subscription and payment in full of two hundred twenty-six thousand two hundred fifty-seven (226,257) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) by SPP AQ (Jersey) L.P.

Subscription and Payment

- There now appears Maître Shaohui ZHANG, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Member, by virtue of a proxy given on private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Sole Member for five hundred thousand (500,000) new corporate units, having each a par value of one United States Dollar (USD 1) and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000) is at the disposal of the Company.

- There now appears Maître Shaohui ZHANG, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company The Pallinghurst Resources Fund L.P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under the number WK-19204 with its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1,9002, Cayman Islands ("Pallinghurst Resources"), by virtue of a proxy given on private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Pallinghurst Resources for one hundred fifteen thousand one hundred and forty-three (115,143) new corporate units, having each a par value of one United States Dollar (USD 1), and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one hundred fifteen thousand one hundred and forty-three United States Dollar (USD 115,143) is at the disposal of the Company.

- There now appears Maître Shaohui ZHANG, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company SPP AQ (Jersey) L.P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnership under the number LP1159 with its registered office at 13, Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 5UT by virtue of proxy given on private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name, and on behalf of SPP AQ (Jersey) L.P. for two hundred twenty-six thousand two hundred fifty-seven (226,257) new corporate units, having each a par value of one United States Dollar (USD 1), and to make payment in full for such new Corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of two hundred twenty-six thousand United States Dollars (USD 226,256) is at the disposal of the Company.

Third resolution

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

"The subscribed capital is set at eight hundred fifty-nine thousand and four hundred United States Dollars (USD 859,400) represented by eight hundred fifty-nine thousand and four hundred (859,400) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pallinghurst EMG African Queen L.P., une société en commandite de droit du Grand Caïman, inscrite au "Registrar of Exempted Limited Partnership" sous le numéro WK-39825, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, île Caïman (l'Associé Unique),

dûment représenté par Maître Shaohui ZHANG avocat, demeurant professionnellement à 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 11 mai 2010.

Ladite procuration, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152918, constituée suivant acte

reçu par le notaire instrumentant, le 30 avril 2010, non encore publié au Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit cent quarante et un mille quatre cent dollars américains (USD 841.400,-), qui l'amène de son montant actuel de dix-huit mille dollar américains (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune, au montant de huit cent cinquante-neuf mille quatre cent dollars américain (USD 859.400,-) par l'émission de huit cent quarante et un mille quatre cent (841.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'émettre huit cent quarante et un mille quatre cent (841.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et d'accepter les souscriptions et paiement comme suit:

1. souscription et paiement intégral de cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune par l'Associé Unique lui-même;
2. suscription et paiement intégral de cent quinze mille cent quarante-trois (115.143) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune par The Pallinghurst Resources Fund L.P.;
3. suscription et paiement intégral de deux cent vingt-six mille deux cent cinquante-sept (226.257) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune par SPP AQ (Jersey) L.P.

Souscription et paiement

- Comparait maintenant Maître Shaohui ZHANG, prénommé, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique à cinq cent mille (500.000) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de cinq cent mille Dollars américains (USD 500.000) est à la disposition de la Société.

- Comparait maintenant Maître Shaohui ZHANG, prénommé, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de la société The Pallinghurst Resources Fund L.P., une société en commandite constituée sous le droit du Grand Caïman, inscrite au "Registrar of Exempted Limited Partnership" sous le numéro WK-19204, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1,9002, Cayman Islands («Pallinghurst Cayman»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Pallinghurst Cayman, à cent quinze mille cent quarante-trois (115.143) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur d'un Dollar américain (USD 1) chacune, par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de cent quinze mille cent quarante-trois dollars américains (USD 115.143) est à la disposition de la Société.

- Comparait maintenant Maître Shaohui ZHANG, prénommé, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de la société SPP AQ (Jersey) L.P., une société en commandite de droit du Jersey, inscrite sous le numéro LP1159 avec siège social à 13, Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 5UT, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du SPP AQ (Jersey) L.P., à deux cent vingt-six mille deux cent cinquante-sept (226.257) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur d'un Dollar américain (USD 1) chacune, par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de deux cent vingt-six mille deux cent cinquante-sept dollars américains (USD 226.257) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à huit cent cinquante-neuf mille quatre cent dollars américains (USD 859.400) représenté par huit cent cinquante-neuf mille quatre cent (859.400) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. LAC/2010/22422. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063720/166.

(100079192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

—
EXTRAIT

Herr Craig Bass tritt durch Schreiben vom 22. Februar 2010 von seiner Geschäftsführertätigkeit für die D-Bunnerhelfsts Dortmund S.à.r.l. mit sofortiger Wirkung zurück.

Luxembourg, den 27. April 2010.

Martin Eckel.

Référence de publication: 2010076355/12.

(100069802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Commanderie du Grand-Duché de Luxembourg de l'Ordre International des Anyssetiers, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 30, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 1.412.

—
Les statuts coordonnés à la date du 25 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010077632/17.

(100070061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Symbihome, Société Anonyme,
(anc. Adclar Holding S.A.).**

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.929.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mai 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010076475/14.

(100069538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Stone Leaf Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.724.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de STONE LEAF HOLDING S.A. - RC B 139724 Chemin des Douaniers 14, à L-9647 DONCOLS, et ce à partir du 17 mai 2010

Rombach, 17 mai 2010.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

SOFIROM SA

Route de Bigonville, 18

L-8832 ROMBACH-MARTELANGE

HUBERT Grégory

Référence de publication: 2010076448/14.

(100069514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 28 avril 2010:

1. de renommer Monsieur Laurent Liot, né le 19 mars 1953 à Suresnes, France domicilié professionnellement au Cœur Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932, Paris, France, en qualité de membre du conseil de surveillance et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

2. de renommer Monsieur Guillaume Spinner, né le 20 décembre 1973 à Clamart, France domicilié professionnellement au Cœur Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F 92932, Paris, France, en qualité de membre du conseil de surveillance et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

3. de renommer Monsieur Richard Pinnock, né le 27 décembre 1959 à Enfield, Royaume-Uni domicilié professionnellement au 7, Newgate Street, EC1A 1NX, Londres, Royaume-Uni, en qualité de membre du conseil de surveillance et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

4. de prendre acte de la démission de Monsieur Fabrice Meunier de son mandat de membre du conseil de surveillance.

5. de renommer Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché du Luxembourg) en qualité de réviseur d'entreprises pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Office Income Venture

Signature

Référence de publication: 2010078424/26.

(100070105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Vision Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 51.468.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 17 Mai 2010:

- a été nommée administrateur:

Monsieur Lambertus Gerardus Wijntjes, conseiller, né le 25 janvier 1950 à Bussum (Pays Bas), demeurant Oud Loosdrechtsedijk 251-V, 1231 LZ Loosdrecht (Pays Bas), durée du mandat: indéterminée;

en remplaçant Monsieur Cornelis, Adrianus Ronge, né le 25 juin 1960 à Rotterdam (Pays Bas)

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010076477/14.

(100069856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Grupo DP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.353.

Nous vous présentons notre démission comme commissaire de la société GRUPO DP S.A.. RC B137353. avec effet immédiat

Junglinster, le 4 mai 2010.

xinex sàrl

Signature

Référence de publication: 2010076481/12.

(100069485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Business Investor Market, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.647.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 21 avril 2010 à 15.00 heures à Luxembourg*

Résolutions:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie, 61, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Joseph Winandy et de COSAFIN SA, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

- L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux comptes la société «THE CLOVER», société anonyme, ayant son siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149.293. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie conforme

BUSINESS INVESTOR MARKET

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010076748/22.

(100070258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

KLC Holdings XV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.991.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2010, LAC / 2010 / 18683.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010076482/20.

(100069411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Ecoverdi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.359.

—
Nous vous présentons notre démission comme commissaire de la société ECOVERDI INTERNATIONAL S.A., RC B137359, avec effet immédiat.

Junglinster, le 4 mai 2010.

xinex sàrl

Signature

Référence de publication: 2010076483/12.

(100069487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

COLUFI, Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de L'Horizon, L-5960 Itzig

Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL, 18A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010078397/22.

(100070366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

De Natura Rerum Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.236.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme DE NATURA RERUM HOLDINGS S.A. en vertu de laquelle la société DE NATURA RERUM HOLDINGS S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 17 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17 mai 2010.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2010076665/15.

(100070674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.
